conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

UFI: KFMJ-8P9N-RN6D-5QMM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Aérosol - Agent séparateur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH

Gebäude 4609

Rue: Am Haupttor Lieu: D-06237 Leuna

Téléphone: +49 (0) 3461 845-0 Téléfax: +49 (0) 3461 845-555

e-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de

Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH

Gebäude 4609

Rue: Am Haupttor Lieu: D-06237 Leuna

Téléphone: +49 (0) 3461 845-206 Téléfax: +49 (0) 3461 845-561

e-mail: info@addinol.de

Interlocuteur: Anwendungstechnik A. Flach

Internet: www.addinol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin (030) 30686 790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 3; H229 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 2 de 14

Pictogrammes:





Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des

déchets agréée.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Contient 67 % en masse de composants inflammables.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance						
	N° CE	Nº Index	Nº REACH				
	Classification (Règlement (CE) nº 1	1272/2008)					
106-97-8	butane			<35 %			
	203-448-7	601-004-00-0					
	Flam. Gas 1; H220	•					
	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane						
	921-024-6		01-2119475514-35				
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411						
74-98-6	propane						
	200-827-9	601-003-00-5					
	Flam. Gas 1; H220						
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide						
	270-335-7		01-2119540516-41				
	Skin Sens. 1B; H317						

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA			
	921-024-6	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane	<20 %		
	l'	on: CL50 = > 25,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2800 - 3100 mg/kg; par voie 0 = > 5000 mg/kg			
68425-15-0	270-335-7	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide	<2,5 %		
	par inhalation: CL50 = > 15,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 19500 mg/kg				

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Système de classification : la classification corresponds aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport, en cas de dyspnée la mettre en position légèrement relevée. Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 4 de 14

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

en cas d'inhalation: état semi-conscient. Maux de tête. Nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Fau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx). suie.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Evacuer les personnes en lieu sûr. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 5 de 14

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

À observer: TRG 300, directive aérosol (75/324/CEE).

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant. Matériau, riche en oxygène, comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 5 - 40°C.

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
68425-15-0	Polysulfure de di-tert-dodécyle (inhalable)	-	10		VME 8 h	
		-	40		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type	•	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes,	cyclics, < 5% n-hexane	•	
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	23,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	33,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,66 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	16,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,8 mg/m³

Conseils supplémentaires

source:

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN: EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 7 de 14

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition> 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: gris

Odeur: comme: Essence Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non applicable

<-20 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:

non applicable
0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:
10,9 vol. %

Point d'éclair: < -20 °C DIN EN ISO 2592

Température d'auto-inflammation: > 200 °C DIN 51794

Température de décomposition:

pH-Valeur:

viscosité cinématique:

hydrosolubilité:

non déterminé
non applicable
non applicable
insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,69 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement

inflammables.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: 9,47%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 8 de 14

préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'inflammation.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Comburant. Matériau, riche en oxygène, comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx). suie.

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mélange non-testé.

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	E	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane					
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	R	Rat		
	cutanée	DL50 > 2800 3100 mg/kg	- R	Rat	Study report (1977)	The acute toxicity of SBP 100/140 was de
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 25,2 mg/l	R	Rat	Study report (1988)	Group of rats were exposed to test subst
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide					
	orale	DL50 19500 mg/kg	R	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	R	Rat	OECD 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 15,5 mg/l	R	Rat	OECD 403	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 9 de 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

non applicable

Information supplémentaire

En cas d'un maniement et d'une utilisation approprié le produit ne cause pas effets nocifs selon nos expériences et des informations mis à notre disposition.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 10 de 14

Substance									
Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode			
butane									
Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been develo			
Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.			
Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.			
Hydrocarbons, C6-C7, n-	alkanes, isc	alkanes, cyc	lics, < 5%	n-hexane					
Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11,40	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)					
Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10 - 30	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995)	OECD Guideline 201			
Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna					
Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	2,045	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a			
Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211			
propane									
Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been develo			
Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.			
Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.			
Di-Tert-Dodecyl Polysulp	hide								
Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	OECD 203				
Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	< 0,08	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201				
Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	< 0,1	48 h	Daphnia magna					
	Toxicité aquatique butane Toxicité aiguë pour les poissons Toxicité aiguë pour les algues Toxicité aiguë pour les crustacés Hydrocarbons, C6-C7, noticité aiguë pour les poissons Toxicité aiguë pour les algues Toxicité aiguë pour les crustacés Toxicité aiguë pour les crustacés Toxicité pour les crustacés Toxicité pour les crustacés Toxicité pour les crustacés Toxicité aiguë pour les crustacés Toxicité aiguë pour les poissons Toxicité aiguë pour les algues Toxicité aiguë pour les crustacés Di-Tert-Dodecyl Polysulp Toxicité aiguë pour les poissons Toxicité aiguë pour les crustacés Di-Tert-Dodecyl Polysulp Toxicité aiguë pour les algues	Toxicité aiguë pour les poissons CE50r mg/l Toxicité aiguë pour les cE50r mg/l Toxicité aiguë pour les cE50r mg/l Toxicité aiguë pour les cU50 mg/l Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, ison poissons mg/l Toxicité aiguë pour les cE50r mg/l Toxicité pour les poissons NOEC mg/l Toxicité pour les crustacés Toxicité pour les crustacés Toxicité aiguë pour les cL50 mg/l Toxicité aiguë pour les cL50 mg/l Toxicité aiguë pour les cE50r mg/l	Toxicité aquatique Dose	Toxicité aiguë pour les poissons Toxicité aiguë pour les poissons Toxicité aiguë pour les algues Toxicité aiguë pour les cE50r mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 69,43 48 h crustacés Toxicité aiguë pour les cL50 11,40 96 h mg/l Toxicité aiguë pour les cL50 11,40 96 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50r 10 - 30 72 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 3 mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 3 mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 3 mg/l Toxicité pour les poissons Toxicité pour les nOEC 2,045 28 d mg/l Toxicité aiguë pour les cL50 49,9 96 h mg/l Toxicité aiguë pour les cL50 49,9 96 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50r 19,37 96 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 69,43 48 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 69,43 48 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 69,43 48 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 69,43 48 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 70,43 48 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 70,43 48 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 70,43 72 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 70,8 72 h mg/l Toxicité aiguë pour les cE50 70,8 72 h mg/l Toxicité aiguë pour les CE50 70,1 48 h	Toxicité aigué pour les poissons CE50	Toxicité aigué pour les poissons pur les poissons poisson			

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	1,09
74-98-6	propane	1,09
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide	6,2

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 11 de 14

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est légèrement volatil. Le produit se laisse difficilement dissoudre dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas ouvrir les récipients de force. Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques

usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances

dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 12 de 14

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ): 1000mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, flammable

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: gaz inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 13 de 14

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 70,575% (486,964g/l) 2004/42/CE (COV): 70,575% (486,964g/l)

Indications relatives à la directive

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC, 2008/47/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,6,7,9,10,12,15,16.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN -Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s, - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Anti-Seize Paste GAL Spray

Date de révision: 20.06.2023 Code du produit: 71722231 Page 14 de 14

chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	<u> </u>			
Classification	Procédure de classification			
Aerosol 3; H229	Sur la base des données de contrôle			
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"			
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"			
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul			

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)